



Aurélie CZEKALSKI

Députée bruxelloise

Question orale de Madame Aurélie Czekalski, Députée, adressée à Mme Barbara Trachte, Ministre-Présidente en charge de la Promotion de la Santé, de la Famille, du Budget et de la Fonction publique. et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé

Objet : L'encadrement et le soutien des personnes porteuses de la maladie d'Alzheimer en Région bruxelloise.

Madame la Ministre-Présidente,

En Belgique, selon les estimations de la Fondation Recherche Alzheimer, près de 200 000 personnes sont touchées par la maladie d'Alzheimer. Pour rappel, cette maladie est une pathologie neurodégénérative caractérisée par une perte progressive des fonctions cognitives, entraînant des troubles de la mémoire, des difficultés à réaliser des activités quotidiennes et des changements de comportements.

La maladie d'Alzheimer, de par son caractère incurable et ses différents stades de progression, pose de nombreux défis tant pour les malades que pour leurs proches. Face à l'évolution de celle-ci, la question du lieu de vie s'avère cruciale : faut-il préserver le maintien à domicile ou envisager une admission en maison de repos ?

Pour permettre une assistante personnalisée continue et un environnement sécurisé, plusieurs facteurs sont à prendre en compte. Pour les personnes restant à leur domicile, les avantages sont de garantir un environnement familial, une relation renforcée avec les proches et le soutien des services à domicile. Toutefois, les inconvénients sont nombreux, tels que la charge physique et émotionnelle pour les aidants. En effet, selon une étude de la Ligue Alzheimer Belgique, 60 % des aidants souffrent de fatigue chronique. Parmi les inconvénients, nous pouvons aussi mentionner le besoin de surveillance constante et les coûts indirects, comme ceux liés à l'aménagement du domicile et aux services professionnels que les patients nécessitent. Pour les personnes prises en charge dans une institution spécialisée, celles-ci bénéficient d'un encadrement professionnel, d'un environnement sécurisé et d'activités stimulantes, tout en étant un soulagement pour leurs proches. Toutefois, cette option présente également des inconvénients, comme un coût élevé, une perte des repères et un risque de dépersonnalisation. Vous pouvez donc constater, Madame la Ministre-Présidente, toute la difficulté, pour les malades et pour leurs proches, de trouver une solution appropriée en fonction de l'évolution de la maladie.

À la lumière de ces éléments, permettez-moi de vous poser les questions suivantes :

- Pourriez-vous m'éclairer sur la prévalence actuelle de la maladie d'Alzheimer en Région bruxelloise ? Quelle est la proportion de la population bruxelloise atteinte par cette maladie parmi les 65 ans et plus, ainsi que les personnes souffrant d'un Alzheimer précoce ?
- Existe-t-il des programmes de prévention et d'éducation pour les populations à risque et pour les aidants ?
- ~~Quel est l'état de la recherche sur la maladie d'Alzheimer en Région bruxelloise ?~~
- Existe-t-il des structures spécifiques pour les patients atteints d'Alzheimer en Région bruxelloise : unités médicales spécialisées ? ~~Maisons de repos spécialisées~~ ? Groupes de paroles et associations ?
- Quels sont les services de soutien à domicile pour les personnes atteintes d'Alzheimer et leurs aidants en Région bruxelloise ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.



Aurélie Czekalski
Députée